COURS SPECIFIQUES
« Animateur Tennis »

THEMATIQUE 5
Ethique et déontologie

MODULE 1
Charte du moniteur de tennis

Cours de référence

Version : Janvier 2025

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS 051 *

Charte du moniteur de tennis

2. Résumé / présentation

Ce module fait partie du niveau MS Animateur.

Ce module puise son inspiration dans le module CG 1.5.1 "Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif". Le résumé du module des cours généraux nous dit :"Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique, et bien entendu de la morale. Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace, tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un "éducateur" (au sens premier du terme)." Ces idées seront adaptées à la réalité du monde tennistique.

3. Concepts / Mots-clés

- Charte du mouvement sportif
- Charte du pratiquant
- Charte du moniteur sportif
- Charte du moniteur tennis

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

	Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)	Niveau taxonomique des savoirs				Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	**Distinguer les règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport en vue de s'y référer dans ses missions de Moniteur tennis**		√						

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
					√	

Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
	√	√					

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	√	

Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech.,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)
	√		

Type.s	Formative	Sommative	Certificative
			√

Forme.s	Orale	Ecrite	Pratique	Sur LMS Moodle
				√

Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
								√

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:50
0:00	0:00	0:50	0:50	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:10
0:00	0:00	0:10	0:10	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...)... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Ce module est évalué par le biais d'une évaluation de forme "E-learning" (Cfr. section 4.0.5 du cahier des charges) dont les contenus et les exigences sont détaillés également au point 6.6 du cahier des charges "Contenus et exigences des évaluations".

EPREUVE E-LEARNING DES SAVOIRS:

La personne en formation doit valider l'ensemble des exercices/activités pédagogiques et des évaluations proposées pour réussir le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	5%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	151	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes et identifiants personnels
Encadrement	Expert.s matière.s, techno-pédagogue.s, tuteur.s, gestionnaire.s administratif.s,...
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique (avec expériences utiles) et/ou Etre détenteur d'un brevet d'"Initiateur Expert pédagogique" et/ou de "Formateur certifié" délivré par l'AG Sport (Adeps) et/ou Faire preuve (justification) de connaissances particulièrement pointues et d'une expérience utile effective dans le domaine de l'animation de l'activité Tennis

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Pas de dispense de plein droit	
Pour les anciens dipômes Adeps-TWB se rendre au point 7.9 de ce cahier des charges	

Table des matières

TABLE DES MATIERES **2**

QU'EST-CE QU'UN CODE D'ÉTHIQUE ET POURQUOI EN AVOIR UN? **7**

CHARTES REFERENTIELLES **8**

CHARTE DU MOUVEMENT SPORTIF EN FEDERATION WALLONIE BRUXELLES 8
CHARTE DU PRATIQUANT 10
CHARTE DU MONITEUR SPORTIF 11
CHARTE DU MONITEUR DE TENNIS 12

QU'EST-CE QU'UN CODE D'ÉTHIQUE ET POURQUOI EN AVOIR UN ?

UN CODE D'ÉTHIQUE DÉFINIT CE QUI EST CONSIDÉRÉ COMME ÉTANT UNE CONDUITE ACCEPTABLE ET UN COMPORTEMENT CORRECT. IL EST LE REFLET DES VALEURS ADOPTÉES PAR UN GROUPE. CES VALEURS SONT GÉNÉRALEMENT ORGANISÉES EN UNE SÉRIE DE PRINCIPES DE BASE QUI DÉFINISSENT LES NORMES DE COMPORTEMENT ATTENDUES DES MEMBRES DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE LEURS FONCTIONS. À CET ÉGARD, LE CODE D'ÉTHIQUE PEUT ÊTRE UTILE LORSQU'ON EST CONFRONTÉ(E) À CERTAINES PROBLÉMATIQUES QUI SURVIENNENT EN SPORT.

CERTAINES VALEURS CONSIDÉRÉES FONDAMENTALES EN ENTRAÎNEMENT DOIVENT ÊTRE EXPRIMÉES SOUS LA FORME D'UNE SÉRIE DE PRINCIPES. CES PRINCIPES ILLUSTRENT LES DEVOIRS ET LES RESPONSABILITÉS DES MONITEURS, MAIS ILS PEUVENT ÉGALEMENT S'APPLIQUER À D'AUTRES INTERVENANT(E)S DU SPORT, P. EX., LES OFFICIEL(LE)S ET LES RESPONSABLES DE L'ADMINISTRATION.

LE CODE D'ÉTHIQUE PEUT AIDER LES MONITEURS À ÉVALUER CERTAINES PROBLÉMATIQUES POUVANT SURVENIR EN SPORT, CAR IL REPRÉSENTE UN POINT DE RÉFÉRENCE POUR CE QUI EST «DE LA BONNE CHOSE À FAIRE ». À TITRE D'EXEMPLE, LE CODE D'ÉTHIQUE AIDE LES MONITEURS À PRENDRE DES DÉCISIONS RÉFLÉCHIES CONCERNANT L'ÉQUILIBRE DANS L'ATTEINTE D'OBJECTIFS ET LES MOYENS PAR LESQUELS CES OBJECTIFS SERONT ATTEINTS

CHARTES REFERENTIELLES

CHARTE DU MOUVEMENT SPORTIF EN FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES

Depuis 2012, le Ministère lance une compagneparticulière sur l'éthique dans le monde du sport afin d'éviter à l'avenir certaines déviances rencontrées.

Le Ministre des Sports nous dit :

« De manière générale, le sport est aujourd'hui soumis à un certain nombre de contraintes liées à son environnement social, économique voire politique. Des logiques purement mercantiles ou commerciales sont de plus en plus fréquentes.

Il n'en demeure pas moins que le sport est porteur de valeurs et, à ce titre, il doit être préservé de la corruption, de la tricherie, du dopage et de la violence.

Une grande majorité des sportifs s'adonnent à leur sport favori en prônant les valeurs essentielles que sont le fair-play, le respect de soi et de l'autre, le respect de l'arbitrage, le refus de tout produit dopant, l'acceptation des différences, la solidarité et l'esprit d'équipe.

L'éthique sportive se vit d'abord comme une affaire personnelle, la conduite de chacun relevant de sa conscience individuelle.

En tant que Ministre des Sports de la Communauté française, j'espère par le biais de cette campagne de promotion de l'éthique sportive, préciser et renforcer les valeurs et les normes fondamentales du sport.

Je vous invite à découvrir cette campagne, à travers ce site, et à adhérer en ligne à la charte éthique. N'hésitez pas à demander vos supports d'identification et à promouvoir, vous aussi, un comportement éthique à l'occasion de votre pratique sportive. »

Un site internet permet aux gens d'adhérer à ces valeurs (www.sportethique.be)

Ci-dessous, la charte en question qui sensibilise tous les acteurs du sport que sont : Les pratiquants, les entraîneurs, les stars, les arbitres, les dirigeants, les clubs, les supporters…

1. L'ESPRIT DU SPORT

La pratique sportive est un droit, une source de plaisirs et de jeu.

L'Esprit sportif est positif. Il prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite. Plus que la performance, le sport contribue à l'épanouissement individuel et l'émancipation collective.

L'esprit et le corps sont les outils premiers du sportif. Le sport est à la base d'une bonne hygiène de vie. La pratique sportive agit à la fois sur le bien-être physique et mental. Le dopage fausse la valeur d'une victoire ou d'une participation. L'utilisation de produits illicites est nocive pour la santé.

Le mouvement sportif francophone rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques. Le terrain est un espace d'expressions ouvert à tous.

Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites.

Un adversaire n'est pas un ennemi. Il est le premier partenaire du sportif, son intégrité humaine et physique doit être préservée.

La pratique sportive est un partenaire de l'éducation dans l'acquisition de savoirs et l'apprentissage de la vie en société par la tolérance et le respect des règles du jeu.

Toutes les formes de corruption, de falsification de la compétition sont prohibées.

La démarche sportive est un projet sociétal qui accompagne l'individu tout au long de sa vie.

2. LES ACTEURS DU SPORT

Le sportif aime le sport. De par un entraînement régulier et sérieux, il prend du plaisir dans sa discipline. Le respect est la valeur première du sportif envers son entraineur, ses équipiers, ses adversaires, les règles du jeu, l'arbitre et lui-même. Le sportif accepte les décisions arbitrales sans contestation.

Le parent reconnait que son enfant joue pour s'amuser. Il incite son enfant à multiplier les activités sportives pour qu'il trouve son sport. Il encourage son enfant, ses équipiers et ses adversaires. Il reconnait que le rôle de l'entraineur est d'accompagner son enfant dans sa progression sportive. Il ne critique pas en public les décisions de l'entraineur et de l'arbitre. Il s'invite activement dans la vie de l'association sportive de son enfant.

L'athlète de haut niveau est un ambassadeur du mouvement sportif. Son comportement est irréprochable et ses performances encouragent à la pratique sportive. Le sport de haut niveau est encouragé comme la recherche du dépassement de soi et le chemin tracé vers l'excellence.

L'entraineur sportif est le garant du comportement éthique et des gestes de fair-play de ses athlètes. Il favorise l'épanouissement de ses sportifs par des entrainements et des objectifs adaptés à l'âge et au potentiel de ses sportifs. Il planifie son travail sur le long terme et non sur la recherche de gains à court terme.

Le mouvement sportif francophone repose sur les clubs. Leur gestion doit se faire dans un objectif pérenne en développant un projet sportif durable.

L'arbitre est un sportif à part entière. Il est dépositaire des règles du jeu. Avec le soutien des joueurs, des dirigeants, des supporters, il s'engage à interrompre une partie lorsque des propos ou des gestes vont à l'encontre de l'éthique sportive.

Supporter, c'est faire de chaque rencontre sportive un moment de fête. L'encouragement est son seul crédo. Son comportement est exempt de tout reproche. Le supporter est un ambassadeur de son club, il ne peut ternir son image.

Les médias participent à la vie du mouvement sportif. Les termes utilisés sont positifs, empreints de sportivité, sans animosité en évitant le recours au langage guerrier.

Le sport est un vecteur d'intégration. Au travers du volontariat, c'est le citoyen qui collabore au dynamisme de notre société.

3. LES ENGAGEMENTS DU SPORT

La formation est le maître mot du Mouvement sportif francophone. Ses acteurs s'engagent à leur niveau à compléter leur savoir-faire de terrain par des formations appropriées afin d'améliorer significativement la pratique sportive.

Les sportifs ont le droit de pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité et dans un environnement sécurisant. Les infrastructures sportives de qualité sont un incitant au sport. Leur dégradation volontaire ou par manque de prévoyance est une atteinte au mouvement sportif.

La pratique sportive régulière et de qualité associée à une bonne hygiène de vie sont des atouts indispensables à l'amélioration de la santé, la prévention des maladies, le développement des interactions sociales en vue d'un bien-être accru.

L'organisation d'événements sportifs et la pratique sportive intègrent les notions de développement durable et le respect de l'environnement.

Le Comité éthique de la FWB examine tout acte contrevenant à l'esprit du sport.

L'ensemble des acteurs s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la FWB, condition sine qua non à l'obtention des aides disponibles.

CHARTE DU PRATIQUANT

La fédération Wallonie Bruxelles a également créé une charte plus spécifique pour le sportif lui-même. Il faut veiller à sensibiliser les joueurs dont on a la responsabilité. La charte est la suivante :

Faire preuve d'esprit sportif, c'est :

Respecter les règlements et ne jamais chercher à les enfreindre.

Respecter l'autre comme soi-même et s'interdire toute forme de discrimination sur base du sexe, de la race, de la nationalité ou de l'origine, de l'orientation sexuelle, de l'origine sociale, de l'opinion politique, du handicap ou de la religion.

Respecter les arbitres, accepter leurs décisions, sans jamais mettre en doute leur intégrité.

Respecter le matériel mis à disposition.

Éviter l'animosité et les agressions dans ses actes, ses paroles ou ses écrits.

Rester digne dans la victoire comme dans la défaite, en acceptant la victoire avec modestie, ne pas chercher à ridiculiser l'adversaire.

Savoir reconnaître la supériorité de l'adversaire.

Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par la tricherie, ne pas user d'artifices pour obtenir un succès, respecter l'adage "un esprit sain dans un corps sain".

La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité même, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre. Le sport doit être considéré comme l'école de la solidarité et de la maîtrise de soi.

CHARTE DU MONITEUR SPORTIF

Dans le module CG 1.5.1 « Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif à vocation pédagogique », nous trouvons une charte de déontologie pour le moniteur sportif en général. Le texte est le suivant :

Cette charte de déontologie sportive serait une charte constituée de deux faces : le « serment du cadre sportif » et la définition de la fonction / du champ de compétences du cadre sportif concerné.

Cette charte caractériserait la pratique « professionnelle » du moniteur sportif et ferait à la fois le lien et la synthèse de la charte éthique du pratiquant et la charte morale du dirigeant.

Serment du cadre sportif

« Au moment d'être admis à encadrer des sportifs, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur, de la probité et du fair-play.

Le sport est pour moi un moyen et non une fin, les personnes qui me sont confiées, par contre sont une fin et non un moyen.

Mon premier souci sera de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination sexuelle, religieuse, esthétique. Je ferai mien le principe qui sépare la chose publique de la personne privée

Quelque soient les circonstances, je ne ferai pas usage de mes connaissances ou du pouvoir qui m'est conféré par ma fonction contre les lois de l'Humanité et contre « l'esprit du sport ».

J'informerai les sportifs et leurs parents s'ils sont mineurs, des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences. Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes conseils en assumant ma fonction à quiconque me le demandera. Je ne me laisserai pas influencer par l'appât du gain ou la recherche de la gloire.

Proche par ma fonction de toutes les dimensions physiques, psychologiques et affectives des personnes dont j'ai la charge, je tairai les secrets qui me seront confiés sauf s'ils s'opposent à la loi.

Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission.

Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences que j'entretiendrai et perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me seront demandés.

J'apporterai mon aide, ma confiance, mon respect à mes confrères.

Que mes pairs et ma fédération sportive ne reconnaissent plus mes titres si je ne suis pas fidèle à mes promesses ».

CHARTE DU MONITEUR DE TENNIS

En prenant en considération tous les éléments expliqués ci-dessus, nous pouvons éditer une charte spécifique pour les moniteurs de tennis qui suivent les formations TWB.

Cette charte (page suivante) aborde les valeurs fondamentales que sont la sécurité, l'entraînement responsable, l'intégrité dans les relations, le respect des athlètes et le respect du sport. Ces valeurs sont exprimées dans le cadre de cinq (5) principes éthiques de base.

1. Sécurité physique et santé des athlètes
2. Entraîner de façon responsable
3. Intégrité dans les rapports avec les autres
4. Respect des athlètes
5. Honneur du sport

Principes éthiques et comportements/attentes qui leur sont associés

Principes	Normes de comportement attendues des moniteurs de tennis
Sécurité physique et santé des athlètes	S'assurer que les sites d'entraînement ou de compétition soient sécuritaires en tout temps.
	Être prêt(e) à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
	Éviter de mettre les joueurs dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau.
	Chercher à préserver la santé ou le bien-être présents ou futurs des athlètes.
Entraîner de façon responsable	Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
	Favoriser le développement de l'estime de soi des joueurs.
	Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou d'une décision.
	Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir…. Respecter son profil de fonction, le public cible et le cadre d'intervention correspondant à son niveau de qualification
	Honorer les engagements, la parole donnée et les objectifs sur lesquels il y a eu entente.
	Maintenir la confidentialité et le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.
Intégrité dans les rapports avec les autres	Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité ou l'impartialité des fonctions de moniteur de tennis.
	S'abstenir de tout comportement constituant du harcèlement ou une relation inappropriée avec un(e) joueur(euse).
	S'assurer de suivre un processus équitable au moment de prendre des décisions.
Respect	S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe le potentiel athlétique, la race, le sexe, la langue, la religion ou l'âge.
	Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
	Respecter les principes, règles ou politiques en vigueur. (Règles TWB, FRBT, Tennis Europe, ITF, ATP, WTA…)
	Travailler en étroite collaboration avec TWB
Honneur du sport	Observer et faire observer tous les règlements de façon stricte.
	Vouloir que son joueur se mesure à un(e) adversaire dans l'équité.
	Maintenir sa dignité en toutes circonstances et faire preuve de contrôle de soi.
	Respecter les officiel(le)s et accepter leurs décisions sans douter de leur intégrité.

Sources

Website « Adeps », visite au 12 décembre 2012

Website « Sport étique », visite au 12 décembre 2012

Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie Bruxelles

Programme National de Certification des Entraîneurs (PNCE), Association canadienne des entraîneurs